



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

Recherche sur la sensibilisation du public 2024

RÉSUMÉ

Préparé à l'intention de Sécurité publique Canada

Fournisseur : Environics Research Group

Numéro de contrat : 0D160-25-2003

Numéro d'enregistrement : POR 028-24

Date du contrat : 12 août 2024

Date du rapport : 5 décembre 2024

Travail sur le terrain : du 30 septembre au 14 octobre 2024

This executive summary is also available in English.

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport :

ps.communications-communications.sp@canada.ca

Recherche sur l'opinion publique 2024 au sujet de la cyberintimidation

Résumé

Préparé à l'intention de Sécurité publique Canada par Environics Research

Décembre 2024

Permission de reproduire

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Il faut avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Sécurité publique Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Sécurité publique Canada à l'adresse : ps.communications-communications.sp@canada.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2024.

N° de catalogue : PS4-251/2024F-PDF

ISBN 978-0-660-74813-9

This report is also available in English under the title *Cyberbullying Public Awareness Research 2024 – Executive Summary*

Résumé du rapport

1. Contexte et objectifs

Sécurité publique Canada souhaite mieux comprendre comment prévenir et contrer efficacement la cyberintimidation. Au printemps 2019, une étude sur la sensibilisation du public a été menée afin de servir de référence concernant les connaissances, les expériences, les attitudes et les comportements des jeunes Canadiens et Canadiennes et de leurs parents à l'égard de ce phénomène. L'information ainsi recueillie a servi à concevoir et à mettre en œuvre une campagne pluriannuelle de sensibilisation à la cyberintimidation. En mars 2021, Sécurité publique a lancé un site Web et d'autres outils de communication, dont des ressources sur la cyberintimidation ainsi que de l'information sur la façon d'obtenir de l'aide dans de telles situations. Lancée au cours de l'exercice 2021-2022, la campagne a combiné ses ressources avec celles de l'initiative Exploitation sexuelle des enfants en ligne, puisqu'elles partageaient les mêmes thèmes et visaient le même public de jeunes. Le tout visait à mettre en place une approche à long terme menant à la création d'une tournée de présentations virtuelles et en personne à l'intention des élèves de 7^e et de 8^e année.

Au cours de la quatrième année de financement, en 2021-2022, Sécurité publique a mené un deuxième programme de recherche sur l'opinion publique dans le but d'évaluer les changements dans les connaissances et les comportements de la population en matière de cyberintimidation. Cette nouvelle étude visait à comparer les résultats avec les données de référence de 2019, et à mesurer l'incidence de la campagne de marketing au cours des années précédentes.

Le projet de recherche mené à l'automne 2024 vise à évaluer l'ampleur des changements dans les connaissances et les comportements des jeunes et des parents de jeunes du Canada en matière de cyberintimidation, en comparant les résultats à ceux tirés des sondages de 2019 et de 2022. Les constatations issues de la recherche sur l'opinion publique permettront également de déterminer si les jeunes et les parents savent maintenant mieux où obtenir de l'aide s'ils sont victimes ou témoins de cyberintimidation. L'étude a ciblé deux groupes, soit les jeunes de 14 à 24 ans, de même que les parents de jeunes de 10 à 24 ans.

Les constatations viendront appuyer les futurs plans et activités en matière de politiques et de communications pour sensibiliser la population, et aideront à déterminer l'orientation que pourrait prendre la campagne contre la cyberintimidation au cours des prochaines années.

2. Méthodologie

Environics Research a réalisé deux sondages en ligne auprès de la population canadienne entre le 30 septembre et le 14 octobre 2024. Le premier a été mené auprès de 801 jeunes de 14 à 24 ans, et le deuxième, auprès de 604 parents d'enfants de 10 à 24 ans. Des quotas ont été fixés selon l'âge, le sexe et la région de résidence, et les données ont été pondérées de façon à ce que l'échantillon soit représentatif de ces populations en fonction des plus récentes données de recensement disponibles.

Aucune marge d'erreur ne peut être établie ici, puisqu'un sondage en ligne fait appel à un échantillon non probabiliste. Un échantillon de cette taille permet d'obtenir des données fiables pour comprendre les comportements, les opinions et les attitudes au sein de la population totale et des sous-groupes d'intérêt, soit les parents et les jeunes. De plus amples renseignements quant à la méthodologie utilisée pour ce sondage se trouvent à l'annexe A.

3. Coût de la recherche

La valeur de ce contrat s'élève à 90 371,75 \$ (TVH incluse).

4. Principales constatations

Avec le temps, les jeunes et leurs parents se sentent de moins en moins en sécurité en ligne. Les deux groupes ne s'entendent pas toujours quant aux applications de médias sociaux et aux outils de communication que les jeunes utilisent, ni sur ceux où survient la cyberintimidation.

Sécurité et technologie. Le pourcentage de jeunes qui se sentent en sécurité en ligne a diminué au fil des ans, et un peu plus du quart ont aujourd'hui cette impression. Une tendance semblable est observée chez les parents, qui ont toujours été plus susceptibles que leurs enfants de juger divers endroits à risque. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de la navigation en ligne; en effet, seulement un peu plus d'une personne sur dix chez les parents estime que ses enfants sont en sécurité lorsqu'ils utilisent Internet.

Bien que l'on constate un changement des perceptions de la sécurité, le temps que les jeunes passent en ligne est demeuré inchangé depuis 2022. En moyenne, les jeunes continuent de passer environ six heures par jour en ligne, dont le tiers qui affirme utiliser Internet pour des interactions sociales au moins une fois par heure. YouTube et Instagram sont toujours les deux plateformes de médias sociaux les plus souvent utilisées chez les jeunes, quoi que l'usage de YouTube, de TikTok, de Facebook et de Twitch ait augmenté depuis 2022. Bien que ces tendances soient signalées par les jeunes, la hausse de l'usage de ces plateformes précises ne semble pas avoir été relevée par les parents.

Une majorité des jeunes continuent de signaler des expériences principalement positives lors de leurs activités sociales en ligne, comme l'envoi de textos ou de messages, les jeux et l'utilisation des médias sociaux. Jouer à des jeux vidéo, en particulier, est plus souvent considéré comme une expérience positive, après avoir connu une baisse marquée en 2022.

Perceptions de la cyberintimidation. La sensibilisation générale à la cyberintimidation est demeurée constante depuis 2022. Toutefois, en 2024, les jeunes sont plus nombreux à avoir très conscience de ce phénomène, près de sept sur dix fournissant cette réponse. Toujours chez les jeunes, le fait d'être très conscient de la cyberintimidation est associé à une plus grande utilisation d'Internet, et est plus répandu chez les 18 à 24 ans. Les jeunes anglophones sont plus susceptibles que les jeunes francophones de se dire très conscients de la cyberintimidation, tandis que l'inverse est vrai du côté des parents, chez qui les francophones sont plus nombreux que les anglophones à avoir une grande conscience du problème.

Bien qu'une majorité de jeunes (sept sur dix) disent avoir appris ce qu'est la cyberintimidation à l'école ou par leurs enseignants, ce pourcentage a connu une baisse depuis 2022. De la même façon, les jeunes sont moins susceptibles d'entendre parler de cyberintimidation dans des publicités ou des messages d'intérêt public. Les jeunes de groupes racisés sont parmi les plus susceptibles d'avoir appris ce qu'est la cyberintimidation dans l'actualité.

L'impression que la cyberintimidation constitue un problème grave pour les jeunes au Canada est restée au même niveau qu'en 2022 sur le plan statistique, mais est moins répandue qu'en 2019.

- Les filles (chez les jeunes) et les femmes (chez les parents) sont toujours plus enclines que les garçons et les hommes à considérer la cyberintimidation comme un problème extrêmement grave.

- Les parents francophones continuent d'exprimer de plus fortes inquiétudes au sujet de la cyberintimidation, comparativement aux parents anglophones; cette tendance n'est toutefois pas observée chez les jeunes.

Au sein des deux groupes, de grandes majorités estiment toujours que la cyberintimidation est un problème courant qui touche beaucoup de jeunes. On continue aussi de croire que les victimes sont le plus souvent des personnes considérées comme peu attirantes physiquement, des personnes gaies, lesbiennes, transgenres ou de genre divers, des personnes racisées ou des femmes. Toutefois, depuis la première vague de la recherche, en 2019, tant les jeunes que les parents ont de plus en plus tendance à indiquer que les jeunes hommes et les garçons sont des victimes probables de cyberintimidation.

Dans les deux groupes, on continue de croire que la cyberintimidation est au moins essentiellement illégale au Canada, une impression qui est demeurée stable dans toutes les vagues du sondage. Les jeunes et les parents francophones, de même que les répondants et répondantes du Québec, sont plus nombreux à croire que la cyberintimidation est illégale.

Expériences de cyberintimidation. Le pourcentage de jeunes qui disent avoir déjà été victimes de cyberintimidation a augmenté au cours des deux dernières années, près de quatre sur dix en ayant déjà fait les frais. Malgré cette hausse chez les jeunes, les parents sont en général moins susceptibles d'indiquer que leur enfant a déjà été cyberintimidé. Lorsqu'on leur demande l'âge qu'avait leur enfant la première fois qu'il a subi de la cyberintimidation, les parents sont plus nombreux à indiquer qu'il avait entre 14 et 17 ans. Chez les parents, des pourcentages équivalents (d'environ quatre personnes sur dix) ont pris connaissance de cette cyberintimidation parce que leur enfant est venu leur en parler soit immédiatement, soit longtemps après les faits. Les parents dont l'enfant s'est confié immédiatement sont plus souvent des femmes.

En ce qui a trait aux plateformes où survient la cyberintimidation, les jeunes mentionnent de plus en plus souvent Snapchat, Discord et TikTok. Toutefois, malgré ces réponses, les parents ne semblent pas avoir davantage conscience de la cyberintimidation qui se produit sur ces plateformes.

Comme dans les vagues précédentes, la cyberintimidation prend le plus souvent la forme d'injures ou de commentaires négatifs sur l'apparence physique. Cependant, comparativement à 2022, le pourcentage de jeunes ayant reçu des injures a diminué, tandis que le nombre de commentaires négatifs sur l'apparence physique a augmenté. La fréquence des messages sexuellement explicites a aussi augmenté depuis 2022. Il est important de mentionner que, bien que la fréquence des commentaires négatifs sur l'apparence physique et les messages sexuellement explicites ait augmenté, les parents de jeunes cyberintimidés ne sont pas plus susceptibles de signaler ces formes d'intimidation en ligne.

En outre, les jeunes victimes sont maintenant plus nombreuses à indiquer qu'elles ont été intimidées par un étranger sur Internet ou une personne anonyme.

La cyberintimidation continue d'avoir les mêmes répercussions d'une vague à l'autre, et les mesures prises pour y réagir sont toujours les mêmes. Les jeunes qui ont cherché de l'aide ou qui ont rapporté leur expérience sont plus susceptibles d'avoir eu l'impression qu'on les soutenait et les comprenait, et que quelqu'un était de leur côté.

La crainte de subir un jour de la cyberintimidation a augmenté chez les jeunes depuis 2022; en effet, ceux et celles qui n'ont jamais été cyberintimidés sont presque deux fois plus nombreux à se dire très préoccupés à cet effet. Cette tendance n'est toutefois pas observée chez les parents.

Bien que sept parents sur dix jugent qu'aucune des applications de médias sociaux et méthodes de communication les plus populaires ne comporte aucun risque de cyberintimidation, plus de deux jeunes sur dix estiment que YouTube et que la messagerie texte et WhatsApp sont des plateformes sûres.

Être témoin de cyberintimidation. Près de la moitié des jeunes ont déjà vu quelqu'un d'autre se faire cyberintimider, une tendance plus répandue qu'en 2022. Ceux et celles ayant déjà été témoins de cyberintimidation sont beaucoup plus susceptibles d'indiquer que l'auteur était un étranger sur Internet.

La moitié des jeunes indiquent que l'incident dont ils ont été témoins consistait en des injures, bien que cette forme de cyberintimidation soit moins répandue qu'en 2022. Les jeunes sont en revanche maintenant plus nombreux à mentionner avoir été témoins de commentaires négatifs sur une incapacité physique. Les répondants et répondantes de 18 à 24 ans sont plus susceptibles que ceux plus jeunes d'avoir été témoins de commentaires négatifs sur la race ou l'origine ethnique, l'identité de genre, les problèmes de santé, ainsi que les incapacités physiques, cognitives ou sensorielles.

Perpétration de cyberintimidation. Chez les jeunes, plus d'une personne sur dix avoue s'être déjà livrée à de la cyberintimidation ou en avoir déjà été accusée, un pourcentage en hausse par rapport aux vagues précédentes. En fait, les jeunes ayant eux-mêmes été victimes d'une telle pratique sont plus susceptibles que ceux n'ayant jamais fait les frais d'avoir cyberintimidé quelqu'un dans le passé. De la même façon, les parents d'un enfant ayant déjà été cyberintimidé sont plus nombreux à croire que celui-ci s'est peut-être déjà lui-même livré à de la cyberintimidation. La même tendance est observée lorsqu'on demande aux parents s'ils craignent que leur enfant s'adonne un jour à de la cyberintimidation : ceux et celles qui expriment le plus d'inquiétudes à ce sujet sont souvent ceux dont l'enfant a déjà été victime de cyberintimidation.

Les jeunes qui pourraient s'être déjà livrés à de la cyberintimidation, ainsi que les parents de tels jeunes, sont plus susceptibles d'indiquer que la personne intimidée était un étranger sur Internet ou une personne anonyme, une tendance qui s'est considérablement accentuée par rapport aux vagues précédentes.

Réaction à la cyberintimidation. Lorsqu'on demande aux jeunes ce qu'ils et elles feraient aujourd'hui en cas de cyberintimidation, les réactions qui reviennent le plus souvent consistent à bloquer le cyberintimidateur ou à se confier à un parent. Les jeunes sont toutefois moins susceptibles qu'en 2022 de dire qu'ils bloqueraient le cyberintimidateur ou qu'ils en parleraient à un ami. Le nombre de jeunes qui ignoreraient la situation, sans réagir, est aussi beaucoup plus faible. Parallèlement, le pourcentage qui signalerait l'incident à la police a augmenté, une personne sur dix affirmant qu'elle prendrait une telle mesure.

- Les jeunes qui ont déjà été victimes de cyberintimidation auraient davantage tendance à confronter directement le cyberintimidateur, tandis que ceux et celles n'ayant jamais subi une telle pratique croient plutôt qu'ils en parleraient à un parent ou à la direction de leur école.

Bien que le niveau d'inquiétude à ce sujet soit un peu plus élevé chez les parents, une majorité dans les deux groupes est d'avis que la cyberintimidation peut avoir des conséquences à long terme pour les victimes et qu'il s'agit d'un problème croissant. Les parents sont moins susceptibles qu'en 2022 de juger que nous ne prenons pas cet enjeu assez au sérieux. Malgré cela, les membres de ce groupe sont aussi moins souvent convaincus qu'on les prendrait au sérieux s'ils signalaient un cas de cyberintimidation aux autorités.

Chez les parents comme chez les jeunes, une vaste majorité continue d'ignorer vers quels services d'assistance téléphonique ou sites Web se tourner pour obtenir de l'aide en cas de cyberintimidation, qu'il y ait ou non déjà eu des cas au sein de leur famille.

Énoncé de neutralité politique et coordonnées

Par la présente, je certifie, en tant que cadre supérieur d'Environics, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique, comme elles sont définies dans la Politique sur les communications et l'image de marque et la Directive sur la gestion des communications. Plus particulièrement, les produits livrables ne font aucune mention des intentions de vote électoral, des préférences quant aux partis politiques, des positions des partis ou de l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son chef.

Derek Leebosh
Vice-président, Affaires publiques
Environics Research Group
derek.leebosh@environics.ca
(416) 820-1963

Fournisseur : Environics Research Group

Numéro de contrat : OD160-25-2003.

Date du contrat initial : 12 août 2024

Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire à ps.communications-communications.sp@canada.ca.